



INFONZ

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 39 - 6 ème année : février 2019.

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Mardi après-midi sur rendez-vous.

Permanence AFOC : sur rendez-vous.

Permanence Retraités : Jeudi après-midi.



7 février : Manifestation massive des fonctionnaires FO à deux pas de Matignon.



Succès du rassemblement du 5 février à St Nazaire

(rond point Clément Adler)

Déclaration de la CE confédérale de FO du 21 Février 2019 (Extrait)

« La Commission exécutive réaffirme que l'urgence sociale demeure et demande une véritable réponse tant du gouvernement que des employeurs.

En aucun cas elle ne peut être la répression de la liberté de manifester.

Aussi, la CE appelle toutes les structures de la confédération à réunir sans délai leurs instances pour préparer la mobilisation et la grève interprofessionnelle du 19 mars et définir et décider des initiatives à prendre pour bloquer l'économie afin de se faire entendre... »

**Elections chez DAHER Aerospace Ouest :
« une situation inédite ».**

Nous avons rencontré **Bertrand Bauny** (Délégué syndical central FO) et **Adeline Wallet** (élue FO au deuxième collège).



Infonz : vos élections ont eu lieu les 23 et 24 janvier, mais un mois plus tard il n'y a toujours pas de résultats définitifs ...

Bertrand : oui, ces élections ne sont pas encore terminées, puisqu' un recours de la CGT n'a pas encore été tranché par le tribunal. Nous avons été confrontés cette année à une situation inédite : une baisse importante de la participation dans les 3 collèges.

Au premier collège on est passé de 80/85 % en 2014, à 49,79 %, dans le 2 ème collège de 85 % à 64,50 % et dans le 3 ème de 85/90 % à 69,79 %.

Comme le quorum n'était pas atteint dans le premier collège il y a eu un second tour le 7 février (avec 36,78 % de participation)

Infonz : au vu des résultats, provisoires, de ces deux tours, la section FO peut être satisfaite ...

Bertrand : oui, nous passons en représentativité de 32,65 % en 2014 à 39,72 % en 2019 et sur les 20 sièges à pourvoir FO a obtenu 10 sièges tous collèges confondus. Encore faut-il être prudent tant que les résultats définitifs ne sont pas actés.

Infonz : pour autant bien sûr cette participation en forte baisse vous interroge

Bertrand : évidemment. Il est certain que l'introduction du vote électronique obligatoire a pesé lourdement, particulièrement au premier collège : beaucoup de salariés n'étant pas très à l'aise avec un ordinateur.

Adeline : nous avons demandé et obtenu la mise en place de salles de votes équipés d'ordinateurs. Mais nous avons constaté que peu d'agents s'y sont rendus : une dizaine au maxi par salle de votes. Dans les deux autres collèges le vote électronique a moins joué, puisque ces collègues sont plus habitués à utiliser les ordinateurs. Cependant il y a aussi une nette baisse de la participation.

Infonz : il y a donc des explications complémentaires ...

Bertrand : l'attitude, très rigide, de la Direction vis à vis de nos revendications a des conséquences sur le jugement que portent certains salariés sur les résultats obtenus par l'action syndicale. Malgré nos actions et mobilisations, les résultats salariaux déclinent, c'est un fait.

Nous avons déjà alerté la Direction : à force de ne rien vouloir lâcher, « ça bouillonne » dans l'esprit des salariés

Quant à nous nous allons durcir le ton.

Adeline : même sur des dossiers individuels plutôt simples, comme des aménagements d'horaires, nous nous heurtons trop souvent à un mur.



Bertrand : le durcissement de notre Direction Générale est indéniable : nous en sommes réduits à défendre à bout de bras nos accords, remis en cause un par un.

Cela a des conséquences chez certains salariés qui estiment que l'action syndicale n'est pas efficace et qui du coup jugent inutile d'aller voter. Nous observons une sorte d'ambiance « gilets jaunes » de défiance vis à vis des élections en général.

Adeline : on nous reproche aussi de moins nous voir sur le terrain : mais le volume d'heures de délégation est largement insuffisant avec un

effectif sur les 4 sites qui est passé de 1200 à 1700 en 4 ans.

Qui plus est, l'attitude rétrograde de la Direction a découragé quelques délégués. Et puis 7/8 délégués CFTC, avec lesquels nous avons une entente - plus en phase avec leur confédération - ont laissé tomber leur délégation

Bertrand : avec la mise en place du CSE et la baisse concomitante des moyens, la situation ne va pas s'arranger.



Infonz : la Direction a t'elle octroyé une « prime Macron » (sans cotisations sociales patronales) et cela aura t'il une incidence sur la NAO ?

Bertrand : oui : entre 1 et 1,5 fois le SMIC elle est de 200 € et entre 1,5 et 2 fois de 150 €. C'est une décision unilatérale, il n'y a eu aucune négociation, nous avons cependant sollicité la Direction sur le sujet fin décembre.

Les discussions sur la politique salariale 2019 commencent le 7 mars. En ce qui nous concerne, cette prime ne peut être qu'un « plus », n'entrant en aucune manière dans la négociation salariale.

Infonz : j'ai lu dans la presse qu'il y avait eu chez Daher à St Aignan une grève des « drapeurs ». L'article d'Ouest France faisait état des propos d'un ouvrier disant « C'est un peu comme les Gilets jaunes, on a décidé de se mettre en grève tout seuls ». Qu'en est-il exactement ?

Bertrand : en réalité, la section FO, prévenue par les gars, a encadré ce mouvement (des « charlottes blanches »).

C'est avant tout un mouvement demandant une reconnaissance professionnelle, face à des coefficients d'ancienneté non attribués, à l'arrivée d'intérimaires, formés par les anciens et payés au même taux, un manque de transparence dans l'attribution des Al.

Nous avons déjà fait remonter ces questions à la direction, sans résultats.

Nous avons été les voir et on a été bien reçu. Nous les avons accompagnés à la Direction. Il y a eu des promesses que les choses vont avancer, des négociations sont en cours.

Mais si cela n'avance pas ils ont prévu une autre journée de grève en mars

Adeline : il y a eu à Gron en septembre de l'an dernier un débrayage identique sur les mêmes questions.

« Grand Débat » : Pas de participation de l'UL.

Suite à la discussion de la CE, **Gérard Caillon** a répondu le 12 février au maire de St Nazaire que l'UL « ne participera pas en tant qu'organisation syndicale au Grand Débat que vous proposez »



Cette décision s'appuie sur la déclaration de la CE confédérale de janvier 2019 « **FO indéfectiblement attachée à l'indépendance syndicale, confirme qu'elle n'est ni organisatrice, ni coorganisatrice ou associée au Grand Débat.**

Celui-ci décidé par le gouvernement s'adresse aux citoyens. La CE confédérale FO confirme son refus d'accompagner la transformation du syndicat en corps intermédiaire.

C'est pourquoi la confédération FO ne participe et ne participera pas au Grand Débat et met en garde de cautionner les mesures du gouvernement sans aucun résultat pour les salariés ».

« Plus localement, notre OS affirme que le Président de la république et son gouvernement ont organisé ces débats dans un but de tenter de calmer la colère grandissante exprimée notamment par les Gilets jaunes.

Nous considérons que ce n'est pas dans le cadre du grand blabla national orchestré au plus haut niveau de l'Etat que s'arrêtera leur politique de casse de toutes les conquêtes sociales et que nous obtiendrons quoi que ce soit ... »

Rencontre du syndicat FO avec des « gilets jaunes » à la Cité sanitaire

Gaël Leturque, Secrétaire du syndicat, Pierre Troadec et Jean Michel Bernard membres du bureau du syndicat, ont reçu *Infonz* dans le local FO de l'hôpital de St Nazaire pour évoquer les conditions de cette rencontre.

Gaël : nous avons vite été sollicités par des syndiqués auxquels nous demandaient la position du syndicat vis-à-vis de ce mouvement ... qui leur était, il faut le dire, sympathique. Pour ma part, j'étais assez réservé, compte tenu de leur position, à l'époque, vis à vis des syndicats.

Quoiqu'il en soit, lors de la réunion du bureau syndical du 23 novembre 2018, nous avons adopté un communiqué de soutien : par 6 voix pour et 1 abstention.

Pierre : le 8 ème membre du bureau, interrogé au téléphone, a donné également son d'accord.

Ils sont venus, une cinquantaine, distribuant un tract reprenant nos revendications (du personnel supplémentaire, la défense du service public hospitalier ...).

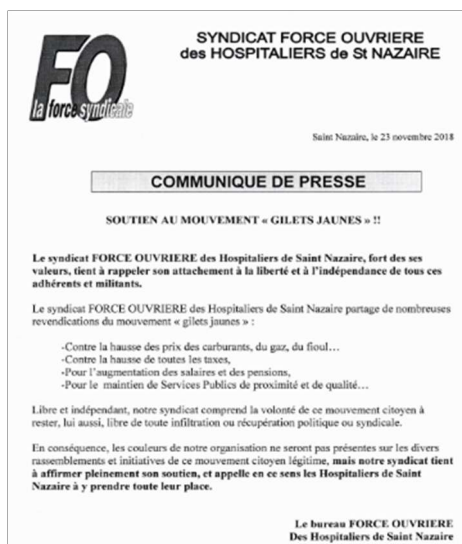
Gaël : notre syndicat FO a été à leur rencontre et nous nous sommes présentés. On a été bien reçu et on a eu une assez longue discussion. Je me souviens notamment d'avoir expliqué que nous revendiquions à FO l'augmentation générale des salaires et non du pouvoir d'achat, car dans les salaires il y a les



cotisations sociales lesquelles servent à financer les prestations maladie et que, sans ce « salaire différé », on aboutirait à la privatisation de la santé.

Il y avait 3 institutrices GJ et elles ont parfaitement compris ces arguments. Ceci dit on n'a pas été d'accord sur tout, comme le financement de l'écologie etc.

Pierre : on leur a aussi expliqué - ce qu'ils ignoraient et qui les a intéressé - que notre organisation FO ne donnait jamais de consignes de vote aux élections politiques ...



Jean Michel : suite à ce communiqué que nous avons largement fait connaître, un seul syndiqué nous a fait connaître son désaccord.

Gaël : par la suite, plusieurs manifestants GJ se sont retrouvés aux urgences de Nantes ... dont un avec un éclatement de la rate suite à un tir de LGB.

A cette occasion ils ont discuté avec des agents hospitaliers des conditions de travail dégradées dans le service public. Ils ont décidé quelques jours plus tard d'aller soutenir les personnels hospitaliers. Ça a été le cas à St Nazaire

Pierre : ils voulaient venir un samedi. Je leur ai dit que ce n'était pas un bon jour et je leur ai proposé de les mettre en relation avec les syndicats de l'hôpital, ce qu'ils ont accepté.

Ordonnances Macron : bilan positif ... pour les patrons !

CSE, rupture conventionnelle collective, référendum d'entreprise, accord de performance collective, l'heure est l'évaluation des ordonnances pour *France Stratégie*.

L'organisme a beau y chercher des points positifs, il n'en trouve pas.

Il confirme que la plupart des employeurs considèrent les ordonnances comme une possibilité de simplifier les licenciements tout en diminuant le nombre de représentants des salariés.

Extrait de FO Hebdo du jeudi 27 décembre 2018

7 Février : 49^{ème} Assemblée Générale de l'Association des retraités.

L'AG annuelle s'est déroulée à l'UL sous la présidence de Paul Barbier du BN de l'UCR, avec la participation de Claire Compain, secrétaire de l'UDR 44 et de Gérard Caillon.

Après une introduction du Président Joel Danto, les rapports d'activité (présenté par Joel Magré) financier (Yvon Rouziou) ont été adoptée à l'unanimité. La commission de contrôle (Philippe Joulain) avait auparavant donné quitus au trésorier.



Une motion a été adoptée à l'unanimité : (extrait)

(L'AG) a constaté que ses craintes sur la dégradation de la situation des retraités ... ont été malheureusement confirmées.

- Le gel des retraites continue et nous subissons en plus une amputation par l'augmentation de la CSG de 1,7% supplémentaires, pour une grande partie des retraités, y compris pour les petites retraites (via le revenu fiscal de référence)

- La Sécurité Sociale est directement menacée par la diminution importante des cotisations, ce transfert permanent des cotisations vers « l'impôt CSG », alourdit le coût des mutuelles et augmente la mainmise de l'État sur la protection sociale. C'est un recul de 70 ans qui est inscrit dans ce projet de loi du financement de la sécurité sociale.

- Les régimes actuels de retraite sont directement mis en cause par la contre-réforme des retraites en discussion actuellement, les dernières informations reçues confirment nos craintes, (tous les régimes sont menacés public et privé) Ce serait la fin de tous les régimes, remplacés par un soi-disant régime unique où les droits seraient largement diminués. Car le gouvernement décidera seul de la valeur du point.

Nos revendications sont légitimes ...notamment :

- L'arrêt du gel des retraites et pensions, et leur revalorisation en fonction des hausses de salaire. Et non pas, la revalorisation en fonction des indices INSEE, qui d'ailleurs devrait nous allouer 17 %

d'augmentation en application du code de la sécurité sociale (taux constaté en 2018) Le gouvernement - en violation des lois sur la sécurité sociale - nous applique 0,3 % et prévoit déjà également 0,3 % pour 2020

- Un revenu minimum pour tous au moins égal au seuil de pauvreté, et au SMIC pour les carrières complètes

- Le maintien des régimes actuels des retraites et du code des pensions,

- le maintien et l'amélioration des pensions de réversion

- L'abandon des mesures fiscales prises ces dernières années contre les retraités, la suppression de la CAS et de la hausse de la CSG

....

En 2018 la mobilisation des retraités s'est amplifiée. ... lors des nombreuses manifestations, et récemment le 18 décembre 2018 et le 31 janvier de cette année.

L'unité avec les salariés, les chômeurs les jeunes et les gilets jaunes progresse et s'est manifestée le 5 février

Les retraités FO seront aux côtés des actifs, pour faire reculer le Gouvernement, et imposer le maintien et l'amélioration de nos revenus et de la protection sociale collective.

Ils défendront avec les actifs, les chômeurs, avec les jeunes et les étudiants, les acquis de civilisation qui sont aujourd'hui menacés, notamment : la sécurité sociale, les services publics, l'Assurance chômage, la formation professionnelle, les retraites, les APL, le pouvoir d'achat, le Code du Travail, et plus généralement le paritarisme et la démocratie.



Ils refusent de cautionner le soi-disant « grand débat » qui ne sert qu'à faire passer les plans d'austérité et de recul social, en tentant d'y associer les organisations syndicales.

Les retraités FO s'opposent à la loi « dite anti casseurs » qui vise à restreindre notre droit inconditionnel à manifester

Les retraités FO de St Nazaire mobilisés avec le « groupe des 9 » le 31 janvier :



Pour l'augmentation des retraites et l'annulation totale de l'augmentation de 25 % de la CSG ...

Nouveau jackpot pour les actionnaires du CAC 40 en 2018 !

Les actionnaires des entreprises du CAC 40 ont reçu en 2018 la somme record de **57,4 milliards d'€**.

Un « pognon de dingue » et une progression sur un an de **12,8 %** et de **62 %** par rapport à 2009.

(Source : la lettre d'informations financières *Vernimmen* du 9 janvier 2019)

FO Hebdo du 20 janvier 2019

Agenda

- Jeudi 28 février : CA de l'UDR 44 (14 h)
- Jeudi 28 février : AG du syndicat des hospitaliers de St Nazaire
- Jeudi 28 février : mobilisation des agents des EHPAD et de l'aide à domicile
- **Mardi 19 mars : mobilisation interprofessionnelle à l'appel de FO, CGT, Solidaire, UNEF et UNL.**
- Mardi 26 mars : CE de l'UL
- Jeudi 25 avril : AG de l'UDR 44

Retrouvez tous les numéros d'INFONZ Sur www.ulfonz44600.fr

Contact : Gérard Le Mauff 07 81 10 38 18
lemauff.gerard@free.fr

Info AFOC de l'UL de St-Nazaire.

Suite au vol de ses clés, un adhérent AFOC de Saint-Nazaire a constaté le vol de son véhicule CLIO.

Il a immédiatement alerté sa compagnie d'assurance (*Pacifica*) ... qui a refusé de s'en occuper car il n'y avait pas effraction ! Le véhicule a été retrouvé par la police quelques jours plus tard, avec des détériorations diverses notamment aux vitres.

Là encore, *Pacifica* a refusé d'ouvrir un dossier et d'envoyer un expert.

Le rappel des clauses générales du contrat applicable, qui prévoient une indemnisation pour vandalisme même pour un vol sans effraction, n'a pas fait bouger les lignes !

Sur conseil de l'AFOC, le « médiateur des assurances » a été contacté. Il a naturellement répondu qu'il fallait d'abord rechercher un accord avec la compagnie d'assurance, mais il a aussi fourni l'adresse de la Direction de la compagnie.

C'est le courrier, adressé alors à un haut niveau de la compagnie d'assurance, accompagné de celui du médiateur, qui a modifié la situation.

Un expert a été désigné pour examiner le véhicule (plusieurs mois après les réparations...) et **une indemnisation a enfin été obtenue.**



Les conclusions de cette affaire sont les suivantes :
Ne pas se laisser impressionner par le refus de l'assurance en cas de vol sans effraction

Ne pas hésiter à contacter le médiateur et à s'adresser à la Direction de la compagnie d'assurances.

Geneviève Courjal

Formation syndicale

Stages « *Découverte de FO et moyens d'action du syndicat* » à l'UL :

- Du 4 au 8 mars 2019
- Du 25 au 29 novembre 2019